



Luxembourg, le

20 DEC. 2022

Administration de la nature et des forêts
Arrondissement NORD
27, rue du château
L-9516 WILTZ

N/Réf.: 104462

Monsieur le chef de l'arrondissement,

En réponse à votre requête du 12 novembre 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'exécution du plan de gestion pour la surface nommée « Kaul » sur le territoire de la commune de WILTZ, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée conformément au plan « Vorschläge zur Pflege eines ehemaligen Steinbruchs in Forstrevier Wiltz », élaboré par le bureau Ecotop en novembre 2022.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le chef de l'arrondissement, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WILTZ